

# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

## Ville du Bouscat



[www.mairie-le-bouscat.fr](http://www.mairie-le-bouscat.fr)





## Préambule

La réforme des rythmes scolaires prévoit<sup>1</sup>, à compter de la rentrée scolaire de 2013, une semaine de neuf demi-journée incluant le mercredi matin, 24 heures de classe par semaine, soit 5 heures 30 maximum d'enseignement la journée et 3 heures 30 le mercredi matin, ainsi qu'une pause méridienne supérieure ou égale à 1 heure 30.

La ville du Bouscat a souhaité attendre la rentrée 2014 pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, ceci pour pouvoir, dans le cadre d'une demande de dérogation, proposer un projet éducatif de territoire (PEDT) construit, partagé et en cohérence avec l'ensemble des autres dispositifs existants sur le territoire.

L'essentiel du changement de rythme pour les élèves bouscatais de classes élémentaires va se situer dans le nombre d'heures d'enseignement journalier, à savoir, deux journées scolaires à 4 heures 30, deux journées scolaires à 6 heures et le mercredi matin à 3 heures. Les élèves de classes maternelles auront 5 heures 15 de classe par jour et 3 heures le mercredi matin.

Par courrier datant du 27 mars 2013, la Ville a sollicité le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale afin de demander l'obtention de deux dérogations :

- une permettant de bénéficier d'un report d'application de la réforme à la rentrée de septembre 2014, afin de poursuivre le travail de concertation engagé avec l'ensemble des partenaires impliqués et d'organiser de façon très concrète le temps pris en charge par la ville en complément du temps d'enseignement, soit 3 heures hebdomadaires.
- la seconde permettant de bénéficier d'une organisation adaptée de la semaine, afin de disposer de journées scolaires à durée variable : deux jours à 6h (8h30-11h30, 13h30-16h30), deux jours à 4h30 (8h30-11h30, 13h30-15h) en vue d'une optimisation sur 1h30 des activités proposées dans le cadre du projet éducatif de territoire. Les objectifs de cette organisation particulière sont doubles : être en continuité avec le temps scolaire en associant activités ludiques et éducatives afin de rechercher l'efficacité ; structurer les activités en cycles pour avoir des séquences de qualité.

Les principaux objectifs du projet éducatif de territoire ci-après présenté, sont :

- le respect de l'enfant, de son temps de repos et de son rythme d'apprentissage
- l'acquisition d'un socle commun de connaissances
- l'équité sur le territoire avec toutes les thématiques abordées, dans toutes les classes, pour tous les élèves inscrits
- la proposition pour chaque enfant d'un parcours éducatif cohérent et de qualité
- l'accès libre sous réserve d'inscription au cycle
- la gratuité pour l'ensemble des activités proposées dans le cadre des TEM
- la prise en charge des enfants (sécurité, apprentissage, complémentarité avec les projets existants, aide à l'évolution et à la construction de l'enfant, découverte, ... )
- le pilotage du projet par les membres du forum de l'éducation
- la synergie des différents acteurs
- l'évaluation annuelle pour opérer d'éventuelles actions correctives

---

<sup>1</sup> Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

## **A. Etat des lieux**

### **I. Présentation de la ville**

Sur une superficie de 528 hectares, avec une densité relativement élevée de 23 000 habitants<sup>2</sup>, Le Bouscat associe cadre et qualité de vie, modernité et tradition de l'habitat et privilège, dans un paysage urbain préservé, convivialité et identité d'une commune à taille humaine auxquelles sont très attachés ses habitants.

Située dans le quadrant nord-ouest de l'agglomération, à proximité immédiate de Bordeaux, le Bouscat a su préserver son paysage urbain. Le Plan Local d'Urbanisme limite ainsi la hauteur des constructions, les espaces naturels ouverts au public sont nombreux et se sont développés dans chaque quartier avec notamment la valorisation récente du Bois du Bouscat (5 hectares).

Le fleurissement des rues et avenues bouscataises, des places et rond-points ainsi qu'une réglementation de l'affichage confirme ce souci permanent de privilégier le cadre de vie des habitants.

### **II. Atouts et contraintes du territoire**

De nombreux atouts caractérisent Le Bouscat et permettent de proposer aux enfants de la commune des prestations de qualité. Ce sont des leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- la Ville est en milieu urbain avec une facilité de transports et une proximité des équipements et services
- le tissu associatif est important, plus d'une centaine d'associations présente sur la commune et il existe un fort maillage associatif sur l'ensemble du territoire.
- la mise en réseau des partenaires facilite les échanges, via la Convention Territoriale Globale (CTG), le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et l'Agenda 21
- le Forum de l'Éducation est l'instance porteuse permettant la mise en œuvre de la réforme
- les nombreux équipements sportifs et culturels sur la commune et dans l'environnement proche (Communauté Urbaine de Bordeaux) permettent de proposer des activités variées (salle de spectacle, équipements sportifs tels que la piscine, les terrains de foot et rugby, le dojo, accueils de loisirs ...)
- présents dans chaque quartier de la ville, les cinq parcs municipaux et le Bois du Bouscat facilitent la découverte et la sensibilisation à la préservation de la nature en ville, ils offrent une nature de proximité jouant un rôle dans l'apprentissage des enfants et leur rapport avec la nature.
- la présence d'un Agenda 21 et d'une véritable politique de développement durable sur la commune, en direction notamment des enfants et directement en lien avec l'Éducation nationale et les enseignants
- une volonté politique forte visant à permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et à leur donner les mêmes chances
- des personnels permanents de la collectivité formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.
- une pratique d'actions transversales des services municipaux autour de thématiques et d'actions ponctuelles et récurrentes ; une communication entre les services qui facilite le maillage et la connaissance des publics ; des projets pédagogiques développés par les structures depuis de longues années.

<sup>2</sup> Dernier recensement INSEE de la population datant de 2009

Le projet intègre des modalités permettant de limiter les contraintes dans la mise en œuvre du PEDT. Il est possible que des disparités apparaissent dans les activités proposées selon les quartiers et les écoles en raison ou non de la proximité de certains équipements.

Pour le maintien de l'équité sur le territoire et l'égal accès des enfants à l'ensemble des activités, des déplacements en transports seront assurés.

Dans le cadre de ces déplacements, le nombre d'accompagnateurs ainsi que les règles de sécurité en bus et à pied seront respectés. En effet, les taux d'encadrement appliqués lors des sorties pendant les temps d'activités<sup>3</sup> seront de 1 pour 8 pour les enfants des écoles maternelles (3-6 ans) et d'un accompagnateur pour 12 pour les enfants des écoles élémentaires (6-12 ans). Le recours au bénévolat pourra être sollicité pour sécuriser ces accompagnements.

De plus, si une activité ne peut être proposée aux enfants d'une école (par manque d'intervenants, indisponibilités de transports ou d'accompagnateurs), des activités similaires répondant à des objectifs comparables pourront être mises en place. En effet, l'intérêt est que chaque enfant puisse accéder à l'ensemble des thématiques même si les activités sont différentes.

Enfin, le transport scolaire communautaire est maintenu à 16h30.

3 circuits de bus sont proposés aux écoliers du Bouscat, le matin, le soir et un spécifique sur les écoles Lafon Féline pour le midi afin de desservir le quartier prioritaire en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la commune.

Les écoles concernées par le ramassage scolaire sont les écoles maternelles Centre, Ermitage et Lafon Féline et les écoles élémentaires Centre1, Centre2 et Lafon Féline.

Environ 210 enfants bénéficient de ce service sur la commune dont plus de 30 le midi.

Afin de répondre aux besoins des familles, les circuits de bus, actuellement proposés, seront ajoutés le mercredi le matin (sur la base du fonctionnement du matin) et le midi (sur la base du fonctionnement du soir)

### III. Offre existante

#### ***α. Actions déjà menées sur le temps scolaire***

Durant le temps scolaire, la Ville met à disposition des intervenants du milieu sportif, de la médiathèque, de la Police Municipale (Attestation de Première Éducation à la Route) et également un apiculteur professionnel (sous convention) afin de faire découvrir le rucher pédagogique du Parc de l'Ermitage aux enfants.

#### ***β. Actions déjà menées sur la pause méridienne***

Tous les jours, durant la pause de midi, les éducateurs sportifs prennent en charge un groupe d'enfants dans les écoles élémentaires publiques de la ville pour leur faire découvrir diverses activités sportives, dans le cadre des écoles multisports.

Des intervenants de l'école de musique se déplacent également, dans le cadre d'activités d'éveil musical.

---

<sup>3</sup> Les taux d'encadrement des sorties appliqués lors des accueils périscolaires correspondent à ceux des accueils de loisirs sans hébergement:

- 1 pour 8 pour les 3-6 ans
- 1 pour 12 pour les 6-12 ans

Dans l'attente d'une réglementation spécifique, la Mairie du Bouscat se base sur cette dernière.

### *χ. Actions déjà menées sur le temps périscolaire*

#### Activités périscolaires<sup>4</sup> existantes sur le territoire :

Les enfants sont accueillis en garderie dans chaque école maternelle et en accueil périscolaire dans chaque école élémentaire de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

École maternelle	Nombre d'enfants inscrits sur l'année
Centre	105
Chenille Verte	92
Ermitage	75
Jean-Jaurès	84
Lafon-Féline	69
	<b>425</b>

École élémentaire	Nombre d'agrément	Nombre d'enfants inscrits sur l'année
Centre 1	98	197
Centre 2	98	190
Jean-Jaurès	112	204
Lafon-Féline	84	161
		<b>752</b>

#### Activités extra-scolaires existantes sur le territoire :

Dans le cadre de sa politique municipale en faveur de la jeunesse, la ville du Bouscat, grâce à son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, propose aux familles divers accueils de loisirs agréés, structurés en fonction de l'âge des enfants.

Accueil de loisirs	Nombre d'agrément	Nombre d'enfants inscrits sur l'année scolaire
La Chêneraie, pour les 3/6 ans	90	329
La Chêneraie, pour les 6/9 ans	108	473
Les Ecus, pour les 10/12 ans	35	199
Jean Jaurès 3/6 ans	64	172
Jean Jaurès 6/9 ans	48	177
		<b>1350</b>

Chaque accueil de loisirs fonctionne avec un directeur sur site. Les liens et la transversalité entre les centres sont assurés par une coordinatrice.

Les accueils de loisirs municipaux reçoivent les enfants les mercredis et vacances scolaires. A partir d'un projet pédagogique adapté à l'âge des enfants, les animateurs organisent des activités, des ateliers, des sorties et des camps. Ces projets se construisent autour d'axes essentiels comme la vie en collectivité, l'accès à la culture, la sensibilisation à l'environnement ou au handicap. Ils proposent des courts et moyens séjours pendant les vacances (parcs de loisirs, kayacs, équitation, surf, ...)

<sup>4</sup> L'accueil périscolaire du matin et du soir est maintenu avec la réforme des rythmes scolaires : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

adaptés aux âges des enfants.

Avec la réforme des rythmes scolaires, les accueils de loisirs fonctionneront le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

D'autres activités sont également proposées aux enfants:

- Un accompagnement à la scolarité sous deux formes :

- les projets CLAS assurés par trois associations (JLN, AFL GOUPIL, LABCDEFG en lien avec le Secours Catholique) agréées par le Conseil Général de la Gironde et la Caisse d'Allocations Familiales, à destination des enfants d'écoles élémentaires qui s'inscrivent.
- les études surveillées, financées par la mairie et assurées par les enseignants des écoles publiques volontaires, permettent d'accompagner les élèves en difficulté signalés par ces derniers.

- L'école de musique

- Les accueils de loisirs associatifs (LABCDEFG, Ricochet, Les scouts et guides de France)

- Les vacances sportives

- Les clubs de l'Union Sportive Bouscataise (USB)

- Les cours de langues

- La ludothèque de l'association Ricochet

- L'ensemble des activités proposées dans le cadre des associations sportives et culturelles

- Les cours de danse et théâtre du Patronage laïque des écoles

- Les ateliers de l'association "Couleurs et Loisirs"

- Les ateliers de l'association "Les fines lames du Médoc"

1ç. Périmètre et public concerné par le PEDT

Les neuf écoles publiques de la commune sont concernées par le Projet Éducatif de Territoire, à savoir, cinq écoles maternelles et quatre écoles élémentaires.

**5 écoles maternelles :**

<b>Ecole maternelle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Centre	15, place Roosevelt	132 élèves
Jean-Jaurès	2, rue Edouard Branly	138 élèves
Lafon-Féline	12, rue Camille Maumey	126 élèves
Ermitage	130, avenue du Président Robert Shuman	107 élèves
Chenille Verte	74, avenue du Président Kennedy	133 élèves
TOTAL		636 élèves

**4 écoles élémentaires :**

<b>Ecole élémentaire</b>	<b>Adresse</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Centre 1	24, rue Caudol	271 élèves
Centre 2	40, rue Georges Lafont	241 élèves
Jean-Jaurès	2, rue Edouard Branly	258 élèves
Lafon Féline	24, rue Lakanal	252 élèves
TOTAL		1022 élèves

Sur l'année scolaire 2013/2014, les écoles publiques accueillent 1658 enfants, dont 636 enfants scolarisés en écoles maternelles et 1022 enfants en écoles élémentaires.

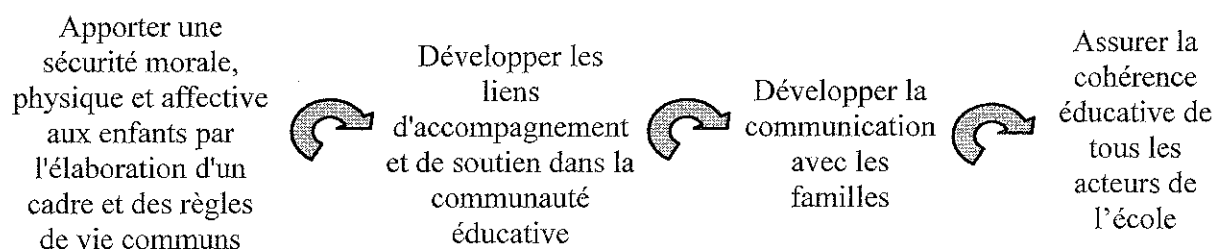
Après une large consultation des parents d'élèves au mois de février 2013, environ 70 % souhaiteraient inscrire leurs enfants aux Temps Éducatifs Municipaux (TEM)<sup>5</sup>. Cela représente environ **1160** enfants inscrits aux activités sur l'année.

## B. Réflexion et concertation autour du PEDT

### I. Pilotage du projet

Ce projet s'inscrit résolument dans une démarche de coconstruction où tous les adultes, dans la diversité de leurs statuts et de leurs missions, interagissent avec les enfants, étant considérés comme coéducateurs de l'enfant.

Par l'échange d'informations, la réflexion partagée, le travail en commun et la création d'outils, La Ville souhaite renforcer le partenariat permettant à cette communauté éducative de remplir ses missions le plus pertinemment possible :



Le **forum de l'éducation** du BOUSCAT est un lieu d'information et d'échanges sur la vie et l'environnement scolaire, un lieu de débat, de concertation et de construction. Cette instance, créée en 2011, joue le rôle d'un comité de pilotage chargé de formuler des propositions sur l'application de la réforme des rythmes scolaires. Présidée par le Maire et l'inspectrice départementale de l'Éducation Nationale, elle associe les élus désignés par le Conseil Municipal, les services municipaux du champ éducatif, les directeurs d'écoles et les parents d'élèves.

Le forum de l'Éducation travaille, sur la base d'une large consultation, avec un groupe projet. Ce dernier s'est notamment chargé de faire des propositions d'organisation de la semaine scolaire.

Le **groupe projet** est composé de 4 directeurs d'écoles, 6 parents d'élèves, l'adjoint au Maire à l'éducation, le Directeur Général des Services, son adjointe responsable du pôle jeunesse et le responsable du service éducation. Il s'est réuni à 4 reprises sur la période scolaire 2012-2013, 2 fois depuis la rentrée 2013-2014 avec d'autres réunions programmées jusqu'au mois de juin.

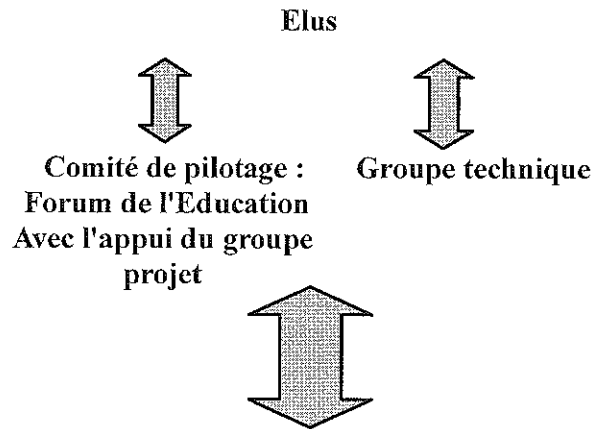
En interne, des réunions sont également organisées avec le **groupe technique**, composé de la Directrice Générale Adjointe responsable du pôle jeunesse, du responsable du service éducation, de responsables d'accueils de loisirs et activités périscolaires et selon les thèmes abordés, d'autres représentants des services municipaux.

<sup>5</sup> TEM = Temps Éducatif Municipal. Sur Le Bouscat, il a été proposé d'appeler le TAP (Temps d'Activité Périscolaire) le TEM. En effet, le temps prévu en TEM est en continuité avec le temps scolaire, associant activités ludiques et éducatives.

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Une heure par semaine, répartie au choix des enseignants sur la pause méridienne ou le TEM





**Objectif de la coordination globale :**

Assurer la cohérence éducative de tous les acteurs de l'école sur les temps éducatifs municipaux

II. Les étapes de l'élaboration du projet

Dès le mois de janvier 2013, le forum de l'Éducation qui s'est emparé du sujet des nouveaux rythmes scolaires, a convenu de l'intérêt d'une large consultation et de constituer un groupe projet chargé de faire des propositions sur l'organisation de la semaine scolaire, le contenu des activités proposées, ...

De plus, des réunions d'ordre technique se sont tenues régulièrement afin d'alimenter le contenu du projet.

La population a été consultée par le biais d'un questionnaire (parents d'élèves, parents de crèche, tout public via le site internet de la ville) au mois de février. Les questionnaires ont ensuite pu être exploités (le 15/02 par agents municipaux, parents, directeurs volontaires), l'ensemble des résultats ont été pris en compte dans le projet. Deux rencontres du groupe projet issu du forum de l'éducation ont conduit à des préconisations motivées et à des propositions d'organisation de la semaine scolaire adaptées. Cette construction partagée en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux impactés (éducation nationale, associations, directeurs de services et structures locales et institutionnelles) a permis un travail en transparence, en transversalité et en ouverture.

La restitution de la concertation et les propositions d'organisation ont été présentées en réunion publique courant mars (communication presse). Diverses réunions ont permis d'échanger avec les directeurs d'école et Conseils d'Ecoles (recueil des avis), avec un lien constant entre l'Inspection d'Académie/enseignants/parents. Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a été saisi pour un report de l'application de la réforme en 2014 avec une demande de dérogation possible sur l'organisation de la semaine scolaire. Le principe de non participation des familles (gratuité) aux nouvelles activités est retenu avec une simulation des dépenses à prévoir aux budgets 2014 et suivants.

En avril, mai et juin, la concertation s'est engagée avec les personnels (animation, scolaires) et leurs représentants sur les effets de la réforme sur les temps de travail et s'est poursuivie avec les directeurs d'école. Un référent a été désigné afin de recueillir les propositions d'animation et d'organisation du Temps Educatif Municipal (TEM). L'ensemble des orientations prises a été validé lors d'une nouvelle réunion du forum de l'éducation.

Depuis le mois de septembre, une nouvelle réunion du forum de l'éducation a permis de confirmer et de valider le projet d'organisation du temps scolaire (POTS adressé au DASEN le 13 novembre 2013) et les bases du PEDT (avant projet déposé le 15 novembre 2013 au DASEN). Le travail se poursuit avec les associations, les partenaires et les services municipaux pour formaliser leurs engagements dans le TEM. La préparation du budget inclut les dépenses nouvelles et la réflexion sur la définition des postes à créer (nombre, temps incomplet...).

Le printemps et l'été 2014 seront consacrés au recrutement, à la planification des temps de travail

(effets individuels), à l'organisation des TEM, à la réservation des locaux, aux transports, ...

### III. Les acteurs et partenaires

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires n'est possible que par la concertation, l'implication et l'association des enseignants, des parents, des enfants, des partenaires, des services, ...

#### **Les partenaires institutionnels du projet :**

- Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
- DDCS
- CAF
- Conseil Général de la Gironde, Direction Jeunesse, Éducation, Citoyenneté
- Acté33

**Les partenaires associatifs et acteurs du projet,** concertation en cours avec les associations suivantes :

- Association LABCDEFG
- JLN (Jeunes Loisirs et Nature)
- Ricochet
- USB (Union Sportive Bouscataise)
- Couleurs et Loisirs
- ASEC
- Patronage des écoles laïques du Bouscat

#### **Les acteurs du projet :**

- Direction des écoles
- Enseignants
- Parents d'élèves
- Services de la mairie (accueils de loisirs et périscolaires, service des sports, piscine, médiathèque, école de musique, service culturel, pôle développement durable, service espaces verts, pôle séniors, Bureau Information Jeunesse, Police Municipale, ...)

## **X. Contenu du PEDT**

### I. Objectifs éducatifs

#### **Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :**

- L'épanouissement individuel de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins
- L'accès à toutes les connaissances, sans compétition
- L'apprentissage à la vie collective et citoyenne, le respect et l'écoute de l'autre
- La prise en compte des enjeux du développement durable
- L'accès aux pratiques culturelles
- La promotion de la santé et de l'hygiène de vie
- La compréhension du monde
- La découverte de jeux de société traditionnels
- Le gain d'autonomie, la motivation et l'engagement pour jouer sans l'aide de l'adulte
- La socialisation, la confiance en soi
- Le travail sur la mobilité, le repérage dans l'espace, la motricité, l'adresse, l'aspect créatif...
- L'apprentissage et l'évolution de l'enfant par la manipulation et l'expérimentation
- Une relation de confiance et constructive entre les parents et les partenaires du PEDT

Les Temps Éducatifs Municipaux s'inscriront dans le champ des loisirs éducatifs dont les démarches reconnaissent le "jeu" comme support pédagogique privilégié.

Les pratiques seront centrées sur la découverte et l'initiation. Elles permettront à l'enfant d'expérimenter, de développer, en partant de ses capacités, de nouveaux savoir-faire, de construire des savoir-être dans un cadre ludique.

Les TEM devront offrir une diversité d'activités dans des domaines liés à l'éducation artistique, culturelle, scientifique et technique, l'éducation physique et sportive, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation relative à l'environnement ou à la prévention.

Une attention particulière sera portée au respect des rythmes de vie des enfants et à la nécessité de préserver les transitions entre les temps scolaires et les temps périscolaires.

## II. Organisation du temps scolaire

### Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

- Fin de journée

- Pour les enfants de classes maternelles : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30

### **Organisation du temps scolaire pour les écoles maternelles :**

	7h30 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30-13h30	13h30 - 15h45	15h45-16h30	16h30-18h30
LUNDI	Garderie	Classe	APC - Pause méridienne	Classe	APC-TEM	Garderie
MARDI	Garderie	Classe	APC - Pause méridienne	Classe	APC-TEM	Garderie
MERCREDI	Garderie	Classe				
JEUDI	Garderie	Classe	APC - Pause méridienne	Classe	APC-TEM	Garderie
VENDREDI	Garderie	Classe	APC - Pause méridienne	Classe	APC-TEM	Garderie

Le TEM comprend un temps de récréation et de rassemblement des enfants et un temps d'accueil des parents. Les enfants de classes maternelles effectueront les TEM sur les écoles.

L'organisation du temps scolaire des écoles maternelles respectera les besoins des enfants avec un rythme régulier chaque jour permettant l'allégement de la journée de classe et des repères fixes pour les enfants.

- Pour les enfants de classes élémentaires : les mardis et vendredis de 15h à 16h30

### **Organisation du temps scolaire pour les écoles élémentaires :**

	7h30- 8h30	8h30- 11h30	11h30- 12h	12h-13h30	13h30- 15h00	15h00- 16h30	16h30-18h30
LUNDI	Accueil périscolaire	Classe	APC	Pause méridienne	Classe		Accueil périscolaire
MARDI	Accueil périscolaire	Classe	APC	Pause méridienne	Classe	TEM	Accueil périscolaire
MERCREDI	Accueil périscolaire	Classe					
JEUDI	Accueil périscolaire	Classe	APC	Pause méridienne	Classe		Accueil périscolaire
VENDREDI	Accueil périscolaire	Classe	APC	Pause méridienne	Classe	TEM	Accueil périscolaire

Le TEM comprend un temps de récréation et de rassemblement des enfants et un temps d'accueil des parents. Les enfants de classes élémentaires effectueront les TEM sur les écoles ou sur d'autres

lieux selon les activités (temps d'organisation des transports à prendre en compte).

Dans le but d'assurer le passage de relais entre l'enseignant et l'intervenant, ce dernier se présentera sur l'école 5 minutes avant l'horaire de fin de classe afin de procéder à l'échange d'informations et au rassemblement des élèves.

Sur ce temps, les relations Ville-Education Nationale seront renforcées afin que différents paramètres tels que l'utilisation des locaux (création d'une convention d'occupation des locaux) et la prise en charge des enfants se déroulent dans les meilleures conditions. Cette réflexion permet une prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

### III. Modalités d'organisation des activités

#### *α. Informations pratiques*

##### **Modalités d'inscription aux activités proposées dans le cadre des TEM :**

- La participation au parcours éducatif des TEM est un choix familial. Cependant l'inscription est obligatoire auprès du Pôle Jeunesse de la mairie du Bouscat. Cette inscription est valable pour l'année.
- Inscription au principe d'une fréquentation des TEM, dans le cadre habituel des inscriptions scolaires et renouvellements d'inscription
- Dossier d'inscription à destination des familles
- Les inscriptions scolaires en cours d'année ouvriront droit à l'inscription sur le parcours éducatif.
- Inscription aux différents cycles afin de maintenir un rythme continu et garantir la sécurité de l'enfant. Possibilité d'une inscription sur l'année à l'ensemble des cycles. L'inscription sous-entend une fréquentation assidue de l'enfant. L'inscription aux différents cycles se fera soit par internet, soit directement dans les écoles (fonctionne sur le même principe que les réservations aux centres de loisirs).
- Répartition des thématiques de manière à ce que chaque enfant inscrit aux TEM sur l'année puisse accéder à l'ensemble des thématiques proposées.

##### **Modalités d'information des familles :**

- Réalisation d'un document d'information expliquant le projet et les modalités, fiches d'inscription, règlement intérieur des TEM
- Réalisation d'un document type " foire aux questions " avec un ensemble de questions - réponses
- Réunions d'information à destination des familles, dans les écoles
- Lettre aux familles et/ou courriels
- Journal municipal Bouscat mag, E-lettre
- Sud ouest

##### **Règlement intérieur des TEM**

Afin de garantir la sécurité des enfants et une organisation de qualité, la Ville du Bouscat prévoit la mise en place d'un règlement intérieur des Temps Éducatifs Municipaux. L'ensemble des règles et comportements à observer y est indiqué.

##### **Gratuité**

Afin de promouvoir l'accessibilité de l'ensemble des activités pour tous les enfants, la Ville du Bouscat convient d'un accès gratuit à l'intégralité des activités dans le cadre des TEM.

#### *β. Activités proposées dans le cadre du PEDT*

A l'issue des premiers travaux de concertation engagés avec les parents et les acteurs de l'éducation, il a été choisi de distinguer le secteur maternel et élémentaire tant au niveau de l'organisation des

TEM que pour les activités proposées aux enfants; ceci, afin de mieux prendre en compte leurs besoins.

**Pour les écoles maternelles**, l'harmonisation des temps a été privilégiée pour libérer chaque jour de courts moments d'activités, ces dernières se dérouleront sur des cycles relativement longs correspondant à un trimestre. Ce choix a été fait afin de répondre à la nécessité de prise en compte du rythme des tous petits.

Les activités proposées auront pour thèmes principaux :

- L'éveil moteur,
- L'éveil culturel,
- L'éveil des sens,

Une période de « temps libre » sera également proposée aux enfants, deux fois par semaine. Pendant ces périodes, les enfants se verront proposer des activités reposantes, moins dirigées et moins cadrées, exclusivement ludiques et de détente, de type spectacle, lecture de contes, jeux de sociétés...

Exemple d'application sur 3 périodes pour les écoles maternelles:

		PS	MS	GS
Trimestre 1	lundi	Eveil moteur	Temps libre	Temps libre
	mardi	Temps libre	Eveil culturel	Eveil des sens
	jeudi	Eveil culturel	Eveil des sens	Temps libre
	vendredi	Temps libre	Temps libre	Eveil moteur
Trimestre 2	lundi	Temps libre	Eveil moteur	Eveil culturel
	mardi	Eveil des sens	Temps libre	Temps libre
	jeudi	Temps libre	Temps libre	Eveil des sens
	vendredi	Eveil moteur	Eveil culturel	Temps libre
Trimestre 3	lundi	Eveil culturel	Eveil moteur	Temps libre
	mardi	Temps libre	Temps libre	Eveil culturel
	jeudi	Eveil des sens	Temps libre	Temps libre
	vendredi	Temps libre	Eveil des sens	Eveil moteur

Points importants:

- Deux temps libres par semaine
- Temps libre partagés PS/MS et MS/GS
- Les activités proposées dans le cadre du temps libre seront adaptées aux niveaux de classes
- Temps libre seuls pour les PS et les GS
- Nécessité d'utiliser les salles de classe, salles d'évolution, bibliothèques ...

**Pour les écoles élémentaires**, un fonctionnement par cycle de vacances à vacances (7 semaines) a été privilégié pour plus de repères pour les familles et sur les conseils des intervenants qui jugeaient ce laps de temps nécessaire pour découvrir leurs activités.

Les activités seront proposées par niveau (CP avec CP, CE1 avec CE1....) pour plus de simplicité mais surtout pour former des groupes de « niveaux homogènes » pour une découverte d'activités adaptées à chaque tranche d'âge (sans trop d'écarts de motricité ou de compréhension).

Consacrer 1h30 les mardis et vendredis aux activités garantit une qualité des interventions dans le cadre de la réforme.

Les activités proposées aux élémentaires sont regroupées par thématiques et adaptées selon le

niveau des enfants, dans une logique de progression :

- La pratique sportive (sport en équipe ou individuel, piscine pour les cycles 3 afin de faire le lien avec le collège, ...),
- La pratique culturelle et artistique (lecture, médiathèque, musique, arts plastiques, théâtre, ...),
- L'éducation au développement durable et à la citoyenneté (jardinage, découverte de milieux, projets intergénérationnels, ...)
- La prévention et la sécurité (santé, sécurité routière, premiers secours, ...),
- La découverte (jeux, cuisine, bricolage, création, ...)

Exemple d'application sur 5 périodes pour les écoles élémentaires :

		CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Septembre / octobre	mardi	Sport	Découverte	Prévention	Citoyenneté / DD	Culture
	vendredi	Culture	Sport	Découverte	Prévention	Citoyenneté / DD
Novembre / décembre	mardi	Citoyenneté / DD	Culture	Sport	Découverte	Prévention
	vendredi	Prévention	Citoyenneté / DD	Culture	Sport	Découverte
Janvier / Février	mardi	Découverte	Prévention	Citoyenneté / DD	Culture	Sport
	vendredi	Sport	Découverte	Prévention	Citoyenneté / DD	Culture
Mars / avril	mardi	Culture	Sport	Découverte	Prévention	Citoyenneté / DD
	vendredi	Citoyenneté / DD	Culture	Sport	Découverte	Prévention
Mai / juin	mardi	Prévention	Citoyenneté / DD	Culture	Sport	Découverte
	vendredi	Découverte	Prévention	Citoyenneté / DD	Culture	Sport

Points importants :

- Garder un temps libre ou temps calme pendant les TEM
- Lien avec les projets de classe et d'établissement (EN) pour une réelle continuité dans les temps de l'enfant (prise en compte de l'enfant sur un plan global)
- Importance de la lisibilité pour les familles
- Qualité des prestations, reliée au taux d'encadrement et à la formation des intervenants

## Iç. Fonctionnement

### ***α. Coordination des TEM***

De manière à garder des repères pour les enfants, pour les familles, pour tous les intervenants, la responsabilité des Temps Éducatifs Municipaux sur chaque école sera confiée aux responsables périscolaires déjà en place.

Le temps d'une journée étant découpé en plusieurs séquences, il paraît important de fonctionner ainsi de manière à garantir une cohérence sur la journée.

Ainsi, sur chaque école, il y aura un interlocuteur pour le temps scolaire, le directeur de l'école, et un interlocuteur pour les temps périscolaires, le coordonnateur de site. Ce référent sur place réglera les éventuelles interrogations du moment (souci médical, enfant absent ou non inscrits, intervenants

absents...).

Un coordinateur des TEM est également désigné, il coordonne et gère l'ensemble des TEM sur toutes les écoles.

### **Coordinateur des TEM :**

- o Est responsable de la coordination, du portage et de l'organisation générale des TEM vis-à-vis des familles, des élus et des partenaires extérieurs (*gestion des plannings, des réunions, suivi et mise en place des ateliers, recherche et rencontres d'intervenants, récolte et étude des propositions, suivi des conventions, soutien, inscriptions, répartition des groupes, sécurité des enfants, mise à disposition du matériel*)
- o Conçoit les supports de communication et d'information à destination des parents, en lien avec le service communication
- o Est garant de la qualité éducative du projet. Est en charge du contenu éducatif du programme, garant de la qualité des animations proposées, de la sécurité des biens et des personnes accueillies
- o Définit et organise le projet de formation
- o Coordonne les référents périscolaires sur site et l'ensemble des intervenants; s'assure que leurs actions sont cohérentes avec les principes et les intentions éducatives définies par la Réforme et par le PEDT
- o Joue le rôle d'interface entre tous les acteurs éducatifs et les structures. Assure le lien avec les partenaires (*relation avec les enseignants, les parents et animateurs*) : travaille à l'établissement de relations durables avec les différents partenaires et travaille en partenariat avec les autres services de la collectivité
- o Circule sur toutes les écoles pendant les TEM
- o Est en charge de la gestion du budget dévolu au service
- o Assure le suivi / évaluation du dispositif , est garant d'une démarche d'évaluation partagée, participation au Forum de l'éducation et animation des différentes réunions bilan et évaluation (*bilan régulier et annuel, traitement des questionnements des parents, intervenants, formule des préconisations auprès des élus pour réorientations éventuelles, ...*)



### **Coordinateur Périscolaire sur chaque site :**

- o Assure une mission de proximité et Logistique - Gestion du quotidien (*gestion des listes d'enfants et des inscriptions aux parcours, gestion des appels aux familles, gestion des imprévus sur le moment, assure un atelier si remplacement d'un intervenant absent, vérification du bon déroulement des activités*)
- o Est le relais de la politique éducative de la ville auprès des enseignants et des parents et constitue un interlocuteur privilégié. Assure le dialogue et l'accueil des familles (*recueil des informations, des questionnements, des éventuels problèmes rencontrés sur place, assure les relations régulières avec les enseignants*)
- o Assure les échanges avec les équipes pédagogiques, coordonne les intervenants sur les parcours éducatifs (*lien entre les différents intervenants et les groupes d'enfants inscrits*)
- o Accompagne les personnels municipaux, ATSEM en étant aide et support
- o Participe au suivi et à l'évaluation des dispositifs
- o Assure un lien permanent avec le coordinateur des TEM

## *β. Encadrement des activités*

### Moyens humains

Acteurs intervenant pour la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

Activité	Intervenant ou structure	Exemple d'animations	Statut de l'intervenant
Sport	Services municipaux Piscine Service des Sports	Piscine Jeux collectifs Rugby Tennis Ballons	Agents municipaux
	USB Clubs LABCDEFG Ricochet JLN	Sports de détente et relaxation Escrime ...	Associations
Art et culture	Services municipaux Médiathèque Ecole de musique Service culturel	Théâtre Contes et lecture Multimédia Musique Atelier artisanat Danse Arts plastiques Films et oeuvres littéraires ...	Agents municipaux
	LABCDEFG Ricochet JLN Patronage laïque Couleurs et loisirs ASEC		Associations
Citoyenneté et développement durable	Services municipaux Pôle DD Service espaces verts Pôle seniors - CCAS Club nature	Jardinage Tri des déchets Rucher Découverte de la ville et des acteurs du territoire Citoyen de la route Droit de l'enfant ...	Agents municipaux
	LABCDEFG Ricochet JLN		Associations
Prévention	Services municipaux Police municipale (sécurité routière) BIJ Médiathèque, espace multimédia (prévention internet, multi-média, ...)	Sécurité routière Dangers d'internet Jeux vidéos Participation à des manifestations sur la commune (Journées Jeunesse et citoyenneté, Forum santé) Les gestes qui sauvent La nutrition La santé ...	Agents municipaux
	LABCDEFG Ricochet JLN		Associations
Découverte	Services municipaux	Jeux de société Echecs Broderie, Tricot Bricolage Cuisine ...	Agents municipaux
	LABCDEFG Ricochet JLN Patronage laïque Couleurs et loisirs ASEC		Associations

Sur la base des questionnaires remis aux familles en février 2013, environ 70% des enfants participeront aux TEM.

L'encadrement:



Le choix de la Commune de s'engager dans l'élaboration d'un Projet Éducatif De Territoire lui permet de bénéficier, pour une durée transitoire de trois ans, d'un assouplissement des règles à respecter en matière de taux d'encadrement. Ainsi, conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2013-707 du 2 août 2013, relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre, elle sollicite une dérogation aux taux d'encadrement définis par l'article R227-16 du Code de l'action sociale et des familles ainsi qu'il suit:

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

Les règles en matière de qualification seront respectées.

Tout acteur éducatif, cité ci-dessous, sera considéré comme intervenant à part entière. Seules certaines personnes, identifiées comme telles par le coordinateur, interviendront uniquement au côté d'un animateur (cela peut être le cas de bénévoles, des ATSEM).

Les intervenants seront divers : animateurs, autres professionnels municipaux, professionnels associatifs, enseignants, prestataires extérieurs. Les intervenants sont connus des services de la mairie, ils travaillent déjà en lien avec la commune, ce ne sont pas des personnes étrangères aux enfants, ils ont l'habitude d'intervenir à leurs côtés. L'important pour les familles et la commune est d'avoir des intervenants stables et ayant de forts liens avec les enfants.

Toutes les ATSEM seront également mises à contribution durant ces temps, elles connaissent les enfants, c'est un point important pour l'organisation et le déroulement des TEM.

Afin de maintenir un équilibre, une stabilité et l'ensemble des repères pour les enfants d'écoles maternelles, le personnel de garderie sera le même le matin et le soir. De plus, les ATSEM présentes dans la journée de classe avec les tous petits, seront également présentes pendant les TEM, cela permet aux enfants de maintenir leurs repères et de les rassurer.

Le projet éducatif territorial s'appuie en priorité sur les personnels d'animation et éducateurs sportifs. Ils sont prioritairement détenteurs de diplômes universitaires sportifs, du BAFD ou équivalent, du BAFA ou équivalent ou du CAP petite enfance. Les activités physiques sont encadrées par des intervenants disposant d'une qualification prévue à l'article R 227-13 du code de l'action sociale et des familles. Cette équipe, qui assure l'encadrement des enfants est soutenue par un directeur diplômé BAFD ou équivalent.

Le projet éducatif territorial mobilise également le mouvement associatif local et d'autres prestataires. Une convention de partenariat sera conclue entre la ville et les différents intervenants.

De plus, les interventions assurées par des prestataires extérieurs seront conditionnées à la réglementation (recours ou non aux marchés publics selon les montants).

#### Des temps de préparation et de formation:

Des temps d'échanges et de préparation seront organisés avec les différents acteurs éducatifs, 1 h par semaine. Ils seront animés par le coordonnateur du site périscolaire.

Les animateurs pourront ainsi participer à l'élaboration du projet et adapter le contenu de leurs activités aux objectifs visés et aux conditions particulières.

Les besoins et les demandes en formation seront recensés afin d'élaborer un plan de formation.

#### Les engagements et rôles de l'équipe d'encadrement:

Les intervenants viennent proposer une découverte de leurs spécialités. Ils ne doivent pas oublier le côté ludique de la découverte. Ces temps se situant en fin de journée d'apprentissage scolaire, il convient de ne pas submerger les enfants d'informations ou d'être trop directifs dans la démarche. Ces temps doivent se dérouler dans la plus grande convivialité et ne doivent pas se transformer en temps d'apprentissage pur.

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à :

- Veiller au bien-être des enfants
- Être en contact permanent des enfants

- Être à l'écoute des enfants, attentif, disponible et actif,
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir-être,
- Respecter le choix des enfants, dans la mesure du possible
- Développer le lien avec les familles,
- Communiquer toutes informations concernant les enfants au coordonnateur du site,
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Avoir une attitude correcte,
- Utiliser un langage choisi,
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants
- Respecter les horaires,
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence,
- Respecter les règles de vie propres à chaque école. Aménager et ranger régulièrement les locaux et porter une vigilance particulière sur le rangement des classes utilisées lors du TEM, en référence avec la charte d'occupation des classes utilisées.
- Avoir une tenue correcte et adaptée à la pratique de son activité.

L'animateur est un repère pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité.

Chaque animateur sera présent 5 minutes avant le début des activités. Il prendra en charge le groupe qui lui a été désigné et animera son atelier.

Les intervenants TEM arriveront dès 14h55 pour les élémentaires et 15h40 pour les maternelles. Durant les 15 premières minutes, les enfants qui ne restent pas en TEM pourront rentrer chez eux. Nous demandons aux intervenants de veiller à ce que tout se passe bien dans la cour pendant ce laps de temps. Certains intervenants pourront préparer leur matériel si le nombre de personnes en surveillance dans la cour le permet (entente entre les intervenants durant ce temps pour savoir qui peut aller préparer son activité si besoin).

A l'issue de ces 15 minutes, le portail sera fermé, chaque intervenant prendra en charge son groupe et partira en activité pendant le temps imparti. Durant ce temps, aucun parent ne pourra récupérer son enfant.

Suite à l'activité, les intervenants ramèneront leurs enfants au portail. Certains enfants rentreront chez eux, les autres seront confiés aux personnels municipaux en charge de l'accueil périscolaire. L'ensemble de ces indications est précisé dans la charte des intervenants. Les lieux utilisés devront être rangés avant le départ des intervenants.

### *χ. Moyens matériels*

La commune dispose de différents locaux et des aires extérieures qui seront utilisés dans le cadre des TEM.

Des activités se dérouleront également dans des lieux dédiés aux accueils périscolaires des enfants le matin avant la classe et le soir après l'école.

Les salles de classe seront peu mobilisées pour permettre un libre accès aux enseignants et pour ne pas déranger l'agencement des espaces. Toutefois des locaux d'écoles maternelles seront utilisés car leur aménagement et le mobilier sont parfaitement adaptés aux besoins des jeunes enfants.

Pour les enfants d'écoles maternelles, les activités auront lieu au sein même des écoles les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30.

Pour les enfants d'écoles élémentaires, les activités auront lieu dans les locaux communaux (école élémentaire, médiathèque, école de musique, ..) ou en extérieur (terrains de sports, visites, ...) les mardis et vendredis de 15h à 16h30.

La municipalité s'engage à fournir à chaque intervenant le matériel nécessaire à la conduite de son

activité : achat de maquettes pédagogiques, ...

#### Un carnet de suivi de l'enfant et des activités : carnet de route

Chaque enfant aura un carnet de route qui attestera des différents parcours vécus et activités réalisées.

Le carnet de route vaudra inscription, l'animateur de l'activité pourra donc vérifier si les enfants présents sont bien inscrits.

Ce carnet servira aussi de lien avec les familles qui pourront suivre ce que leur enfant vit dans le cadre des TEM.

Il sera aussi un outil pour construire les complémentarités avec les enseignants.

### **Δ. Articulation et bilan**

#### I. Articulation avec les autres dispositifs

##### **Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :**

Projet Éducatif Local (PEL), sera réactivé à l'issu des réflexions sur le PEDT, tranche d'âge : 0-25 ans. LE PEL est un outil permettant aux différents acteurs locaux du territoire (associations culturelles, sportives et autres œuvrant dans le domaine de la jeunesse, ALSH, écoles, collège) de proposer des actions en direction du public des 0-25 ans en collaboration avec les partenaires tels que la CAF, la DDCS et l'Éducation Nationale. Le PEL a pour objectif de renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes.

Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2012 – 2015, il est signé entre la Ville et la CAF, sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des jeunes de moins de 18 ans mais également de contribuer à l'épanouissement des jeunes et à leur intégration par diverses actions d'apprentissage et de responsabilisation.

tranche d'âge : 0-17 ans

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007 – 2014. Le CUCS encadre la mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté, reconnus comme prioritaires. Sur le Bouscat, la zone de la Ville concernée est le quartier Lyautey – Champ de Courses.

Articulation avec les activités proposées dans le cadre du périscolaire : adaptation des activités périscolaires pour maintenir l'équilibre des enfants et ne pas les fatiguer.

Articulation avec les ALSH dans le contenu des activités.

Le PEDT étant construit en concertation avec les acteurs de l'Éducation Nationale et les acteurs du périscolaire et des centres de loisirs, il s'articule et répond parfaitement à l'objectif de complémentarité (projets des écoles et projets pédagogiques).

##### Autres :

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est l'instance de coordination locale des politiques et actions menées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Un des trois axes est consacré aux « Actions en faveur des jeunes, décrochage scolaire,

errance, prévention des addictions ».

Agenda 21, programme d'actions en faveur du 21<sup>ème</sup> siècle, regroupant l'ensemble des actions de développement durable à mener sur la commune sur la période 2012/2015. Ces actions sont issues d'un long travail de concertation et de diagnostic afin d'être au plus proche des réalités et besoins du territoire. La fiche action n°47 a pour objectif de « renforcer les comportements éco-citoyens chez les jeunes ».

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est centré sur l'accompagnement individuel et un projet participatif associant les familles. Il est assuré par trois associations (JLN, AFL GOUPIL et LABCDEFG en lien avec le Secours Catholique) pour les enfants d'écoles élémentaires qui s'inscrivent.

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :

oui  non

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

- école Lafon Féline élémentaire (jardinage, apprentissage langue vivante, comenius, réaménagement de la cour d'école avec des jeux anciens)
- école Jean Jaurès (défi math, école pilote sur l'étude et l'amélioration de l'informatisation des classes, projet d'acquisition de tablettes)
- école Centre 1 (création d'une mare autour de la biodiversité, projet tourné vers la préservation de la nature)
- école Centre 2 (projet culture, école fondatrice et pilote sur les évolutions culturelles de l'ensemble des écoles)

Articulation éventuelle avec les activités extra-scolaires :  oui  non

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

oui  non

Si oui en indiquer les modalités : proposition d'activités comme l'apprentissage de la natation et de la sécurité routière afin de faire le lien entre l'école élémentaire et le collège.

## II. Bilan

### *α. Effets attendus*

#### **Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :**

- **Connaissances** : Se repérer dans l'espace, savoir comparer, reconnaître, .... Découverte d'activités en nombre et variées (jusqu'à 10 activités dans l'année), dans des domaines différents du quotidien des enfants.
- **Compétences** : Bien être de l'enfant en groupe, s'adapter à des intervenants variés. Grâce aux activités proposées, développement de compétences sous une autre forme que celle développée en classe par le jeu, le sport, l'art, la culture, le développement durable, voire acquisition d'autres compétences.
- **Comportement** : Assiduité, attention du jeune, concentration pendant l'activité, respect d'autrui, respect des biens. Implication accrue des enfants dans leur vie quotidienne, sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

## ***β. Modalités d'évaluation du PEDT***

### **Suivi et évaluation :**

Le suivi du PEDT est nécessaire. En effet, il est important de connaître les effets de la réforme et d'assurer la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

Le comité de suivi se réunira à plusieurs reprises pendant l'année scolaire (réunion du Forum de l'Éducation), il sera représenté par les acteurs du Forum de l'Éducation, le groupe technique et les intervenants sur les TEM. Il permettra de suivre le bon déroulé du projet.

L'évaluation du PEDT est fondamentale, elle va permettre:

- de faire vivre le projet
- de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des actions au regard des objectifs du projet éducatif de territoire et des effets attendus
- d'adapter et de faire évoluer le projet
- de tirer des conclusions sur les actions mises en place et d'anticiper les effets d'actions futures

### **Périodicité :**

Le bilan – évaluation du PEDT sera effectué une fois par an, en fin d'année scolaire, le comité de suivi élaborera des points d'étapes pendant l'année.

### **Indicateurs retenus :**

#### **Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'ateliers proposés, nombre de séances
- Effectifs: nombre d'inscrits
- Taux de fréquentation avec le nombre de participants rapporté au nombre d'inscrits
- Nombre d'enfants souhaitant revenir dans une activité en fin de cycle
- Nombre d'associations différentes intervenant sur le TEM
- Nombre d'animateurs ayant bénéficié d'une formation
- Evolution du coût des Temps Educatifs Municipaux par élève sur l'année

#### **Indicateurs qualitatifs :**

- Bilan des intervenants (aboutissement des projets, valorisation)
- Renouvellement des ateliers
- Evolution et implication de l'enfant : intégration des règles, qualité de l'écoute, de l'attention et de la compréhension, degré et qualité de la participation, degré de satisfaction des élèves, ...

#### **Outils de l'évaluation:**

- Tableaux et listes de présence
- Questionnaires de satisfaction auprès des familles
- Cahier de suivi

### **Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :**

En fonction des remarques formulées par le comité de suivi, le projet éducatif territorial pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance, ou reconduit après une année de fonctionnement sur la base de trois années.

### **Durée du PEDT (3 ans maximum) :**

La durée du PEDT est fixée à 3 ans. A la fin de chaque année une évaluation sera opérée afin de définir d'éventuelles actions correctives.

**Conclusion:**

Ce projet, rédigé en janvier 2014, tient compte des remarques soulevées via les questionnaires familles, les rencontres du Forum de l'Education, le groupe projet sur la réflexion des rythmes scolaires, les intervenants, les constats repérés jusqu'à présent.

Le PEDT définit les grandes priorités communes en matière d'éducation. Cela suppose l'identification des principales difficultés et forces du territoire, la présentation des caractéristiques du public scolaire et l'inventaire de l'offre éducative existante; ceci est possible grâce à une analyse et un travail partenarial, des objectifs communs et partagés.

La Ville s'appuie sur la coopération de tous pour faire évoluer ce projet en provoquant des rencontres régulières si besoin. Le coordinateur des TEM et les référents périscolaires seront à la disposition de tous, dans l'intérêt des enfants, afin que les objectifs de cette nouvelle organisation soient atteints.

**Annexe:**

Plan de la Ville du Bouscat

**COORDINATION DU PROJET**

- Elu référent** : Dominique VINCENT, adjoint au Maire délégué à la Jeunesse
- Service porteur** : Pôle jeunesse
- Correspondante** : Marie-Pascale VINCENT, Directrice Générale Adjointe, Responsable du pôle jeunesse et des services au public
- Adresse électronique** : [mp.vincent@mairie-le-bouscat.fr](mailto:mp.vincent@mairie-le-bouscat.fr)
- Adresse mairie**: Hôtel de Ville – BP 20045 – 33491 LE BOUSCAT CEDEX
- Téléphones** : 05 57 22 26 66 – 05 57 22 26 54